Réservation de salle (pour les associations) et de matériel municipal

La commune de Poucharramet met à disposition des associations locales et des habitants de la commune : des salles (uniquement pour les associations) et du matériel communal sous certaines conditions.

Deux salles sont mises à disposition pour les associations uniquement :

- Salle polyvalente de la Commanderie
- Salle des associations

Les conditions de mise à disposition sont décrites dans le règlement intérieur. Une fois la demande acceptée, le règlement intérieur devra être retourné à l'accueil de la mairie signé et accompagné de la convention de mise à disposition.

Télécharger le règlement intérieur d'utilisation des salles

Télécharger le fichier «FORMULAIRE DEMANDE MATERIEL ET SALLE AU 25112022.pdf» (314.2 Ko)

Du matériel est mis à disposition

La commune de Poucharramet met à disposition des associations locales et des habitants de la commune du matériel communal : tables (3m et 2m), tréteaux, chaises, bancs.

Pour toute réservation, il convient de remplir l'imprimé de demande d'utilisation des salles et/ou du matériel communal et de le retourner à l'accueil de la mairie ou par courriel : mairie@poucharramet.fr

La Communauté de Communes Coeur de Garonne met également à disposition des associations du matériel.

Visualiser le fichier «Procedure 2019- Reservation de materiel- Zone Nord.pdf» en ligne

Voici la liste des pièces indispensables à la validation d'une demande :

* Le formulaire de demande dument renseigné et co-signé par l'association et la commune accueillant la manifestation
* Le règlement intérieur signé par le Maire ou le représentant de l'association
* Une attestation de responsabilité civile à jour

Tout dossier non complet ne pourra être instruit.